

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE  
M.R.C. DE MASKINONGÉ

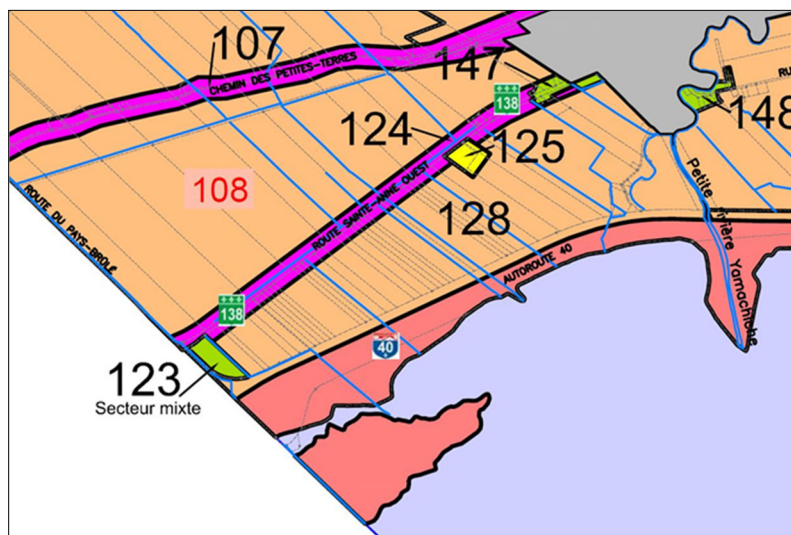


## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Aux personnes intéressées par le projet de **Règlement numéro 480** modifiant le *Règlement de zonage numéro 309* de la Municipalité d'Yamachiche.

Lors de la séance tenue le 6 avril 2020, le conseil de la Municipalité a adopté un premier projet de *Règlement numéro 480* ayant pour titre *Règlement modifiant le Règlement de zonage no 309 afin d'autoriser le groupe d'usages bars et spectacles dans la zone 123*. Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser les usages du groupe commercial H : Bars et spectacles dans la zone 123 identifiée dans le schéma ci-contre :



Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 8 septembre 2020, à 19 h 25 à la salle du conseil, située au 366 Sainte-Anne.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. De plus, ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures d'ouverture de bureau.

*MFBaisvert*

Donné à Yamachiche, ce 17<sup>e</sup> jour d'août 2020  
Marie-France Boisvert  
Directrice générale et secrétaire-trésorière